

Indexation 2024 des prestations d'aide sociale

Comme plusieurs d'entre vous l'avez remarqué, les montants des prestations d'aide sociale ont été indexés pour l'année 2024. Le taux d'indexation pour cette année a été fixé à 5,08 %. Vous trouverez en tableaux, les nouveaux montants de prestations pour l'année 2024.

Montants de prestations par programmes – 2024

Aide sociale sans contraintes	Prestation de base	Ajustement	Prestation totale	Revenu de travail
Un adulte sans conjoint	762 \$	45 \$	807 \$	200 \$ / mois
Deux adultes conjoints	1 179 \$	45 \$	1 224 \$	300 \$ / mois

Aide sociale avec contraintes	Prestation de base	Allocation contraintes temporaires	Ajustement	Prestation totale	Revenu de travail
Un adulte sans conjoint	762 \$	161 \$	45 \$	968 \$	200 \$ / mois
Deux adultes conjoints	1 179 \$	277 \$	45 \$	1 501 \$	300 \$ / mois

Solidarité sociale	Prestation de base	Ajustement	Prestation totale	Revenu de travail
Un adulte sans conjoint	1 158 \$	103 \$	1 261 \$	200 \$ / mois
Deux adultes conjoints	1 731 \$	118 \$	1 849 \$	300 \$ / mois

Programme de revenu de base	Prestation de base	Ajustement	Prestation totale	Revenu de travail
Un adulte sans conjoint	1 273 \$	345 \$	1 627 \$	15 276 \$ / annuel
Deux adultes conjoints	1 273 \$ / ch	0 \$	1 273 \$ / ch	15 276 \$ / annuel





FÉVRIER

Joseph Dansereau	Jacques Lacroix	Daniel Rhéaume
Ibtissam Karzazy	Dejan Mladenovic	Sonia Rivas
Sofie Lachapelle	Josiane Mondou	Réjean Thibault
	Sylvie Poulin	

FÉVRIER 2024

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
	29 janvier	30 janvier	31 janvier	1	2	3
	13h30 à 15h30 Comité logistique 50e	13h30 à 16h00 Atelier droit aide sociale (ADAS)	9h30 à 12h Comité visibilité	9h30 à 12h Comité lutte		
4	5 13h30 à 16h30 Comité loi	6	7	8	9	10
11	12	13 9h30 à 16h Comité organisateur	14	15	16	17
18	19	20 13h30 à 16h00 Atelier droit aide sociale (ADAS)	21	22 9h30 à 12h Comité lutte	23	24
25	26 13h30 à 16h30 Comité loi	27	28 9h30 à 12h00 Comité archives- déco 50e	29		

- ↓ **Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le *Dépannage téléphonique* au 418-525-4983.**
- ↓ **Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'*Atelier Droit aide sociale* (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale).**
L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 418-525-4983.
- ↓ **Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ?**
Passer nous voir !



PÉTITION

Modernisation de la notion de vie maritale pour les prestataires de l'aide sociale

La notion de vie maritale à l'aide sociale crée de nombreuses injustices vécues par les personnes assistées sociales : subir jour après jour des violences de toutes sortes, cumuler des dettes injustifiées, devoir choisir entre son histoire d'amour et ses prestations d'aide sociale, être forcé-e de déménager avec une personne plus rapidement que prévu, être forcé-e de vivre seul-e, etc.

La Saint-Valentin (14 février), est une date symbolique pour le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ). Cette date nous rappelle douloureusement que les personnes assistées sociales n'ont pas le même droit à l'amour que les autres citoyen-ne-s. En effet, la notion de vie maritale telle qu'elle est réglementée crée de nombreux obstacles à l'entraide, à la colocation et à vivre des relations amoureuses épanouissantes.

Vous pouvez signer la pétition de deux façons.

Soit en ligne en vous rendant sur le site de l'Assemblée nationale <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-10609/index.html>

La date limite pour signer la pétition en ligne est le 14 mars 2024

Vous pouvez également signer et faire circuler la pétition papier et nous la faire parvenir au :
301, rue de Carillon, Québec
G1K 5B3

Les pétitions papier devront être transmises au plus tard le 7 mars 2024.

Le dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale aura lieu quelques jours après le 14 mars 2024. Nous vous tiendrons au courant.